

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 08 novembre 2005, une note d'information simplifiée relative à l'augmentation de capital en numéraire par émission d'actions AXA (France), réservée aux salariés adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise de Groupe (PEEG) et au Plan International d'Actionnariat de Groupe (PIAG) du groupe AXA, dont les salariés d'Axa Assurance Maroc.

Cette opération porte sur une somme maximale à engager de 1 752 252 dirhams selon les modalités fixées par l'Office des Changes, et comporte les caractéristiques suivantes:

- Prix de souscription : EUR 18.63 par action
- Période de souscription : du 14 au 21 novembre 2005 inclus

La note d'information simplifiée est complétée par la notice d'information du Fonds Commun de Placement d'Entreprise « Shareplan Axa Direct Global » inscrite auprès de l'AMF et par le document de référence déposé auprès de l'AMF le 31 mars 2005.

Un extrait de ladite note sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales.

L'intégralité de la note d'information simplifiée visée par le CDVM, ainsi que la notice d'information et le document de référence, sont tenus à la disposition du public au siège d'Axa Assurance Maroc.

Par ailleurs, ils seront disponibles sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma.

Contact CDVM:

Tél : 037 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/032/2005

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières